

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014**

• **Constitution des commissions municipales**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de créer les 5 commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission "Développement, Attractivité et Prospective"
- Commission "Population et Vivre ensemble"
- Commission "Solidarité"
- Commission "Administration Générale et Ressources internes"
- Commission "Développement durable, Espace Public et Patrimoine".

**DIT** que les règles de fonctionnement desdites commissions seront précisées dans le règlement intérieur qui, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, devra être adopté dans les 6 mois du renouvellement du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

• **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration et désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**DESIGNE** les 8 membres ci-après :

**Liste candidate :**

Liste 1 :

- Mme Catherine GIRAULT
- M. Patrice MICHARD
- Mme Emilie FREYMUTH
- Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE
- M. Gérard HURELLE
- Mme Amandine FRANÇOIS
- M. Gilles DETERVILLE
- Mme Claudine MAGUET

**Opérations de vote**

Nombre de votants ..... 53  
Bulletins blancs et nuls (B) ..... 0  
Suffrages exprimés (E = N-B) ..... 53  
Quotient électoral (Q = E/8).....6,625

Attribution des sièges au quotient électoral :

	Voix	Quotient	Sièges	Reste
Liste 1 :	53	6,625	8	0

En conséquence, ont été proclamés élus pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Liste 1 :
- Mme Catherine GIRAULT
  - M. Patrice MICHARD
  - Mme Emilie FREYMUTH
  - Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE
  - M. Gérard HURELLE
  - Mme Amandine FRANÇOIS
  - M. Gilles DETERVILLE
  - Mme Claudine MAGUET

Adopté à l'unanimité.

- **Caen Habitat - Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration**

Acte Retiré

- **Société d'Economie Mixte Locale - Zénith Caen - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 7 administrateurs et 4 censeurs pour siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte locale "ZENITH CAEN" ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats aux postes d'administrateurs :** M. Rudy NIEWIADOMSKI, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Aristide OLIVIER, M. Antoine AOUN, Mme Emmanuelle DORMOY, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Gilles DETERVILLE.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence M. Rudy NIEWIADOMSKI, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Aristide OLIVIER, M. Antoine AOUN, Mme Emmanuelle DORMOY, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Gilles DETERVILLE sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration.

**Sont candidats aux postes de censeurs :** M. Dominique DUVAL, Mme Anne RAFFIN, M. Gille GROLLIER, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Dominique DUVAL, Mme Anne RAFFIN, Gille GROLLIER, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU sont désignés pour participer au Collège des Censeurs.

**AUTORISE** l'un des représentants de la Ville à occuper la présidence du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte locale "ZÉNITH CAEN".

Adopté à l'unanimité.

- **Société d'Economie Mixte Locale (SEM) pour la Gestion du Mémorial de la Bataille Normandie - Un Musée pour La Paix - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 7 représentants au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SEM) pour la Gestion du Mémorial de la Bataille de Normandie Un Musée pour la Paix ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

**Sont candidats :**

Mme Véronique BOUTÉ, Mme Nathalie BOURHIS, M. Patrick NICOLLE, M. Joël BRUNEAU, Mme Brigitte BARILLON, M. Gille GROLLIER, M. Philippe DURON.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Véronique BOUTÉ, Mme Nathalie BOURHIS, M. Patrick NICOLLE, M. Joël BRUNEAU, Mme Brigitte BARILLON, M. Gille GROLLIER, M. Philippe DURON sont désignés pour siéger au Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SEM) pour la gestion du Mémorial de la Bataille de Normandie Un Musée pour la Paix ;

**AUTORISE** l'un des représentants de la ville à occuper la présidence du Conseil d'Administration de ladite société.

Adopté à l'unanimité.

- **Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Caen Expo Congrès - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 11 administrateurs et 3 censeurs au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Caen Expo Congrès ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats aux postes d'administrateurs :**

M. Grégory BERKOVICZ

Mme Anne RAFFIN

M. Rudy NIEWIADOMSKI

Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT

M. Christophe ALLEAUME

Mme Véronique DEBELLE

M. Antoine AOUN

Mme Martine VINCENT

Mme Corinne VILLECHALANE

M. Bruno DURAND

Mme Corinne FERET

Mme Samia CHEHAB

**Sont candidats aux postes de censeurs :**

Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU

M. Gille GROLLIER

M. Eric VÈVE

Constatant que le nombre de candidats censeurs correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU, M. Gille GROLLIER, M. Eric VÈVE sont désignés pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte locale Caen Expo Congrès en qualité de censeurs.

**AUTORISE** l'un des représentants de la Ville à occuper la présidence du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte locale Caen Expo Congrès.

Adopté à l'unanimité.

- **Société d'Economie Mixte Locale - La Caennaise - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 5 administrateurs au Conseil d'Administration de la Caennaise ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :**

M. Patrice MICHARD, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Joëlle LEBREUILLY, M. Ludwig WILLAUME, Mme Brigitte BARILLON.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Patrice MICHARD, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Joëlle LEBREUILLY, M. Ludwig WILLAUME, Mme Brigitte BARILLON sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration de la Caennaise ;

**AUTORISE** l'un des représentants de la Ville à occuper la présidence du Conseil d'Administration de la Caennaise.

Adopté à l'unanimité.

- **Société d'Economie Mixte Locale Normandie Aménagement - Désignation d'un représentant**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant au Conseil d'Administration de la SEM Normandie Aménagement

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

**Est candidat :** M. Philippe LAILLER.

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Philippe LAILLER est désigné pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM Normandie Aménagement.

Adopté à l'unanimité.

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VEVE, Mlle CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Société d'Equipe ment naval du Calvados (SENACAL) - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant au Conseil d'Administration de la Société d'Equipe ment Naval du Calvados,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

**Est candidat :** M. Morgan TAILLEBOSQ.

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Morgan TAILLEBOSQ est désigné pour siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Equipe ment Naval du Calvados.

Adopté à l'unanimité.

- **Société publique locale d'aménagement (SPLA) - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner huit administrateurs pour représenter la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale de la société ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats aux postes d'administrateurs :**

M. Patrice MICHARD, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Ludwig WILLAUME, M. Joël BRUNEAU, Mme Martine VINCENT, Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, M. Xavier LE COUTOUR.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Patrice MICHARD, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Ludwig WILLAUME, M. Joël BRUNEAU, Mme Martine VINCENT, Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, M. Xavier LE COUTOUR sont désignés pour représenter la Ville de Caen au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPLA CAEN PRESQU'ILE avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre ;

**DESIGNE** M. le Maire pour représenter la candidature de la Ville de Caen au siège de président de la SPLA CAEN PRESQU'ILE et l'autorise à exercer la présidence et toutes les fonctions s'y rapportant ;

**DESIGNE** M. le Maire comme représentant de la Ville de Caen auprès des assemblées générales de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

- **Syndicat Mixte de Production d'eau potable de la Région de Caen - Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte de production d'eau potable de la région de Caen RESEAU.

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder par vote à bulletin secret

**Sont candidats :**

Titulaires : M. Nicolas JOYAU, M. Marc MILLET.

Suppléant : M. Grégory BERKOVICZ.

## ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Nicolas JOYAU et M. Marc MILLET sont désignés en qualité de délégués titulaires pour siéger au Comité dudit Syndicat.

## ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Grégory BERKOVICZ est désigné en qualité de délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical dudit Syndicat en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

Adopté à l'unanimité.

- **Syndicat Départemental d'Energie du Calvados - Désignation des représentants de la Ville**

### **Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 2 délégués au Syndicat départemental d'énergie du Calvados ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations ;

### **Sont candidats :**

M. Nicolas JOYAU, M. Marc MILLET.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Nicolas JOYAU, M. Marc MILLET sont désignés pour représenter la Ville au sein du SDEC Energie.

Adopté à l'unanimité.

- **Syndicat Intercommunal de Services Urbains de l'Agglomération Caennaise (SISUAC) - Désignation des délégués de la Ville**

### **Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Ville au SISUAC ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

### **Sont candidats :**

#### Membres titulaires :

M. Dominique DUVAL

M. Patrick JEANNENEZ

#### Membres suppléants :

Mme Martine VINCENT

M. Grégory BERKOVICZ

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Dominique DUVAL et M. Patrick JEANNENEZ sont désignés délégués titulaires et Mme Martine VINCENT et M. Grégory BERKOVICZ délégués suppléants pour siéger au sein dudit Syndicat.

Adopté à l'unanimité.

- **Commission d'Appels d'Offres - Election des membres**

### **Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour former la Commission destinée à exercer selon les cas les fonctions de commission d'appel d'offres, jury de concours et de jury de conception-réalisation :

### **Liste candidat :**

#### **Liste 1 :**

- Mme Emilie FREYMUTH
- Mme Catherine GIRAULT
- M. Michel LE LAN
- Mme Brigitte BARILLON

- Mme Samia CHEHAB
- M. Morgan TAILLEBOSQ
- M. Antoine AOUN
- Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT
- Mme Martine VINCENT
- M. Pascal BLANCHETIER

**Opérations de vote**

Nombre de votants (N)..... :	53
Bulletins blancs et nuls (B)..... :	0
Suffrages exprimés (E = N-B).. :	53
Quotient électoral (Q = E/5)..... :	10,6

**Attribution des sièges :**

	Voix (V)	Quotient (Q)	Sièges (S)	Reste = V - (SxQ)
Liste 1 :	53	10,6	5	0

**En conséquence, ont été proclamés élus :**

**Liste 1 :**

Titulaires :

- Mme Emilie FREYMUTH
- Mme Catherine GIRAULT
- M. Michel LE LAN
- Mme Brigitte BARILLON
- Mme Samia CHEHAB

Suppléants :

- M. Morgan TAILLEBOSQ
- M. Antoine AOUN
- Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT
- Mme Martine VINCENT
- M. Pascal BLANCHETIER

Adopté à l'unanimité.

• **Commission de délégation de service public - Election - Modalités de dépôt des listes**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des délégations de service public et ce, pour la durée du mandat ;

**FIXE** comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de ladite commission :

- Etablissement des listes, pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, sur papier blanc de format A4 en distinguant les membres titulaires et les membres suppléants,
- Dépôt des listes au plus tard à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection,
- Les listes, reprographiées par l'administration municipale, serviront de bulletins de vote lors de l'élection en séance.

Adopté à l'unanimité.

- **Groupement d'intérêt public JEM-Normandie 2014 - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner ses 3 représentants à l'assemblée générale et ses représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au conseil d'administration du G.I.P. "JEM-Normandie 2014;

**DECIDE** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats en qualité de représentants à l'assemblée générale :

Mme Joëlle LEBREUILLY

Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU

M. Aristide OLIVIER

Sont candidats en qualité de représentants titulaires au conseil d'administration :

M. Aristide OLIVIER

Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU

Sont candidates en qualité de représentants suppléants au conseil d'administration :

Mme Joëlle LEBREUILLY

Mme Catherine GIRAULT

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Joëlle LEBREUILLY, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU et M. Aristide OLIVIER sont désignés pour représenter la Ville au sein de l'assemblée générale du G.I.P. "JEM-Normandie 2014, M. Aristide OLIVIER et Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU en qualité de titulaires et Mme Joëlle LEBREUILLY et Mme Catherine GIRAULT en qualité de suppléants au sein du Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

- **Groupement d'Intérêt Public Caennais de Réussite Educative - Désignation des membres**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner deux conseillers municipaux titulaires et trois conseillers municipaux suppléants pour siéger au conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public caennais de Réussite Educative ;

**DECIDE** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**En qualité de titulaires**

**Sont candidats :**

Mme Amandine FRANÇOIS, M. Rudy NIEWIADOMSKI

**En qualité de suppléants**

**Sont candidats :**

M. Dominique DUVAL, M. Pascal PIMONT, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Amandine FRANÇOIS, M. Rudy NIEWIADOMSKI sont désignés en qualité de titulaires, M. Dominique DUVAL, M. Pascal PIMONT, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET sont désignés en qualité de suppléants pour représenter la Ville au sein du Groupement d'Intérêt Public caennais de Réussite Educative.

Adopté à l'unanimité.

- **Ecoles maternelles et primaires - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un(e) conseiller(ère) municipal(e) pour siéger au sein des Conseils d'Ecoles énumérés ci-après,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

**DESIGNE** les conseillers suivants :

<b>ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES</b>		
<b>DUC ROLLON</b> 10, Impasse Duc Rollon	M. Grégory BERKOVICZ	
<b>GUYNEMER</b> 121, avenue Georges Guynemer	Mme Patricia ZARAGOZA-NODET	
<b>ROBERT DOISNEAU</b> 5, allée de Livermead	M. Morgan TAILLEBOSQ	
<b>VENELLE AUX CHAMPS</b> 10, Venelle aux Champs	Mme Patricia ZARAGOZA-NODET	
<b>ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES</b>		
<b>BICOQUET</b> 32, rue Bicoquet	Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU	
<b>VICTOR LESAGE</b> 2, rue Gustave Flaubert	M. Antoine AOUN	
<b>ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES</b>		
<b>FERNAND LEGER</b> 4, rue Fernand Léger	Mme Nathalie BOURHIS	
<b>MALADRERIE</b> 4, rue du Cheminet	Mme Nathalie BOURHIS	
<b>PUITS PICARD</b> 18, rue du Puits Picard	M. Pascal PIMONT	
<b>REINE MATHILDE</b> 5, rue de la Justice	M. Bruno DURAND	
<b>RENE LEMIERE</b> 5, boulevard Aristide Briand	M. Ludwig WILLAUME	
<b>ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES</b>		
	<b>MATERNELLES</b>	<b>ELEMENTAIRES</b>
<b>AUTHIE NORD</b> 1, rue de Berry	M. Dominique DUVAL	M. Dominique DUVAL
<b>AUTHIE SUD</b> 117, rue d'Authie	M. Dominique DUVAL	M. Dominique DUVAL
<b>BOSNIERES</b> 23, rue Bosnières	M. Gille GROLLIER	M. Gille GROLLIER

<b>CLOS HERBERT</b> 50, rue du Clos Herbert	M. Pascal PIMONT	M. Pascal PIMONT
<b>CINQ CONTINENTS</b> 12, rue René Duchez	M. Marc MILLET	M. Marc MILLET
<b>EUSTACHE RESTOUT</b> 58, rue Eustache Restout	Mme Mireille NÖEL	Mme Mireille NÖEL
<b>HAIE VIGNE</b> 9 Ter rue de la Haie Vigné	M. Rudy NIEWIADOMSKI	M. Rudy NIEWIADOMSKI
<b>HENRI BRUNET</b> 39, avenue du Six Juin	M. Rudy NIEWIADOMSKI	M. Rudy NIEWIADOMSKI
<b>JEAN GUEHENNO</b> 14, rue du Pont Créon	M. Patrick NICOLLE	M. Patrick NICOLLE
<b>JEAN MOULIN</b> 10, rue Lucien Nelle	Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT	Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT
<b>LEOPOLD SEDAR SENGHOR</b> 60 place Champlain	Mme Emilie FREYMUTH	Mme Emilie FREYMUTH
<b>LYAUTEY</b> 74, boulevard Lyautey	Mme Brigitte BARILLON	Mme Brigitte BARILLON
<b>MICHEL TREGORE</b> 11, allée du Bosphore	M. Nicolas JOYAU	M. Nicolas JOYAU
<b>MILLEPERTUIS (LES)</b> 77, rue Ernest Manchon	M. Antoine AOUN	M. Antoine AOUN
<b>PAUL GERNEZ</b> 20, rue Paul Gernez	Mme Brigitte BARILLON	Mme Brigitte BARILLON
<b>VIEIRA DA SILVA</b> 3, avenue du Docteur Maurice Collin	Mme Mireille NÖEL	Mme Mireille NÖEL
<b>VIKINGS (LES)</b> 16, rue Edmond Gombeaux	M. Patrice MICHARD	M. Patrice MICHARD
<b>ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES AVEC CONSEILS D'ECOLE REGROUPES</b>		
<b>ALBERT CAMUS</b> 5 avenue Flandres Dunkerque	M. Bruno DURAND	
<b>LOUIS LECHATILLIER</b> 37, rue Louis Robillard	Mme Mireille NÖEL	

<b>PIGACIERE</b> 65, avenue de la Libération	Mme Anne RAFFIN
---	-----------------

<b>ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PRIVEES</b>	
<b>NOTRE DAME</b> 26, rue Jean Eudes	Mme Catherine GIRAULT
<b>SACRE-COEUR (COURS DU)</b> 191, rue d'Auge	Mme Martine VINCENT
<b>SAINTE BERNADETTE</b> 84, rue de Bayeux	Mme Patricia ZARAGOZA-NODET
<b>SAINT FRANCOIS</b> 10, rue des Acadiens	M. Nicolas JOYAU
<b>SAINT JEAN</b> Route de la Guérinière	Mme Emilie ROCHEFORT
<b>SAINT JOSEPH</b> 30, rue des Rosiers	Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT
<b>SAINTE MARIE</b> 8, avenue Croix Guérin	Mme Joëlle LEBREUILLY
<b>SAINT PAUL</b> 10, rue Claude Chappe	Mme Nathalie BOURHIS

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, les candidats indiqués ci-dessus sont donc désignés pour siéger aux Conseils d'Ecole correspondants.

Adopté à l'unanimité.

- **Etablissements d'enseignement secondaire publics - Lycées - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner ses représentants dans les lycées ci-après ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :**

<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>CANDIDATS</b>
<b>L.E.P. CAMILLE CLAUDEL</b> 57, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	- M. Marc MILET - M. Philippe DURON
<b>LYCEE FRESNEL</b> 77, rue Eustache Restout	- M. Morgan TAILLEBOSQ - Mme Julie ROUSINAUD

<b>LYCEE TECHNIQUE JEAN ROSTAND</b> 98, route d'Ifs	- M. Antoine AOUN - M. Rudy L'ORPHELIN
<b>LYCEE DUMONT D'URVILLE</b> 73, rue de Lébisey	- Mme Sophie SIMONNET - Mme Josette TRAVERT
<b>LYCEE LAPLACE</b> 130, rue de la Délivrande	- Mme Corinne VILLECHALANE - Mme Josette TRAVERT
<b>LYCEE MALHERBE</b> 14, avenue Albert Sorel	- M. Rudy NIEWIADOMSKI - M. Pascal BLANCHETIER
<b>LYCEE VICTOR HUGO</b> 16, Rue de la Défense Passive	- M. Nicolas JOYAU - Mme Josette TRAVERT
<b>L.E.P. VICTOR LEPINE</b> 40, rue Victor Lépine	- Mme Véronique DEBELLE - M. Gilles DETERVILLE
<b>LYCEE CHARLES DE GAULLE</b> 39, rue d'Hastings	- Mme Emilie ROCHEFORT - M. Xavier LE COUTOUR

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, les candidats indiqués ci-dessus sont donc désignés pour siéger aux Conseils d'Administration des lycées correspondants Adopté à l'unanimité.

- **Etablissements d'enseignement secondaire publics - Collèges - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner ses représentants dans les établissements secondaires suivants,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

**Sont candidats :**

<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>CANDIDATS</b>
<b>COLLEGE DUNOIS</b> 9, rue Yves Le Goff	- M. Dominique DUVAL
<b>COLLEGE GUILLAUME DE NORMANDIE</b> 243, rue de Falaise	- M. Bruno DURAND
<b>COLLEGE HASTINGS</b> 6, rue Robert le Magnifique	- Mme Emmanuelle DORMOY
<b>COLLEGE HENRI BRUNET</b> 39 bis, avenue du 6 juin	- M. Rudy NIEWIADOMSKI
<b>COLLEGE JACQUES MONOD</b> 1, rue Jacques Prévert	- Mme Brigitte BARILLON - Mme Marie-Jeanne GOBERT
<b>COLLEGE JEAN MOULIN</b>	- Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT

35, rue Brocéliande	
<b>COLLEGE LECHANTEUR</b> 17, avenue Nicolas Copernic	- Mme Emilie FREYMUTH - Mme Samia CHEHAB
<b>COLLEGE MARCEL PAGNOL</b> 10, Avenue Général Laperrine	- M. Philippe LAILLER - M. Eric VÈVE
<b>COLLEGE PASTEUR</b> 16, rue Pasteur	- Mme Catherine GIRAULT
<b>COLLEGE RENE LEMIERE</b> 2, rue Daniel Huet	- M. Ludwig WILLAUME
<b>COLLEGE VILLEY DESMESERETS</b> 5, rue Edmond Villey Desmeserets	- M. Morgan TAILLEBOSQ

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, les candidats indiqués ci-dessus sont désignés pour siéger aux Conseils d'Administration des collèges correspondants Adopté à l'unanimité.

- **Office de Tourisme de Caen et de sa proche Région - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 6 représentants à l'Office de Tourisme de Caen et de sa proche Région ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats** : Mme Nathalie BOURHIS, Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, Mme Véronique DEBELLE, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Eric VÈVE.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Nathalie BOURHIS, Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, Mme Véronique DEBELLE, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Eric VÈVE sont désignés pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Caen et de sa proche Région.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Transmanche et Tourisme Informations - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner deux représentants au sein de l'Association Transmanche et Tourisme Informations dont l'un pour siéger au Conseil d'Administration ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidates** :

- A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration : Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC.

- A l'Assemblée Générale : Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC est désignée pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Association Transmanche et Tourisme Informations ; Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU est désignée pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association Transmanche et Tourisme Informations.

Adopté à l'unanimité.

- **Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen (COSPMVC) - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 3 représentants au Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :**

Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, Mme Catherine GIRAULT et Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, Mme Catherine GIRAULT et Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT sont désignées pour siéger au Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen (C.O.S.P.M.V.C.).

Adopté à l'unanimité.

- **Association pour la Gestion des Services Socio-administratifs de Caen (AGESSO) - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au Conseil d'administration de l'AGESSO,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

**Sont candidates :**

En qualité de titulaires :

Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC

Mme Catherine GIRAULT

En qualité de suppléantes :

Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT

Mme Joëlle LEBREUILLY

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC et Mme Catherine GIRAULT sont désignées en qualité de titulaires et Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT et Mme Joëlle LEBREUILLY en qualité de suppléantes pour siéger au Conseil d'administration de l'Association pour la Gestion des Services Socio-administratifs de CAEN.

Adopté à l'unanimité.

- **Agence d'études d'urbanisme Caen Métropole - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner deux représentants de la Ville au sein de l'AUCAME

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :** Mme Sonia de LA PROVÔTÉ et M. Ludwig WILLAUME

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ et M. Ludwig WILLAUME sont désignés pour représenter la Ville au sein de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme Caen Métropole.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Le Pavillon - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger à l'association "Le Pavillon";

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :**

**- en qualité de titulaires :**

Mme Sonia de LA PROVÔTÉ

M. Ludwig WILLAUME

**- en qualité de suppléants :**

Mme Patricia ZARAGOZA-NODET

Mme Martine VINCENT

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ et M. Ludwig WILLAUME sont désignés, en qualité de titulaires, et Mme Patricia ZARAGOZA-NODET et Mme Martine VINCENT en qualité de membres suppléants pour représenter la Ville au sein de l'association "Le Pavillon".

Adopté à l'unanimité.

- **Etablissement Hébergeant des Personnes Agées dépendantes J.F. de Saint-Jean - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner, à scrutin secret, deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite J.F. de Saint-Jean,

**Sont candidats :**

Mme Anne RAFFIN

Mme Emilie FREYMUTH

**Opérations de vote pour Mme Anne RAFFIN et Mme Emilie FREYMUTH :**

- Nombre de votants : ..... 54
- Bulletins blancs et nuls ..... 9
- Suffrages exprimés ..... 45
- Majorité absolue ..... 23

**Ont obtenu :**

Mme Anne RAFFIN et Mme Emilie FREYMUTH ..... 45 voix chacune.

Mme Anne RAFFIN et Mme Emilie FREYMUTH sont désignées pour représenter la Ville au sein de ce Conseil d'Administration.

Adopté à l'unanimité.

- **Comité technique des foires et marchés - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner 3 conseillers municipaux pour siéger au Comité Technique des foires et marchés ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :**

M. Philippe LAILLER, M. Patrick JEANNENEZ, M. Rudy L'ORPHELIN.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Philippe LAILLER, M. Patrick JEANNENEZ, M. Rudy L'ORPHELIN sont désignés pour représenter la Ville au Comité Technique des foires et marchés.

Adopté à l'unanimité.

- **Association l'Aulne Vert - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner quatre représentants pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association "L'Aulne Vert", Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :** M. Nicolas JOYAU, M. Marc MILLET, M. Dominique GOUTTE, Mme Julie ROUSINAUD

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Nicolas JOYAU, M. Marc MILLET, M. Dominique GOUTTE, Mme Julie ROUSINAUD sont désignés pour siéger à l'Association "L'Aulne Vert", Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Calvados Stratégie - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner deux représentants de la Ville au sein de l'Association Calvados Stratégie ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont candidats :**

M. Grégory BERKOVICZ

M. Dominique GOUTTE.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Grégory BERKOVICZ et M. Dominique GOUTTE sont désignés pour représenter la Ville au sein de ladite association.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Normandie Mémoire - Désignation d'un représentant**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant à l'association "Normandie Mémoire" ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

**Est candidat :**

M. Patrick NICOLLE.

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Patrick NICOLLE est désigné pour représenter la Ville à l'association "Normandie Mémoire".

Adopté à l'unanimité.

- **Association Unir la Ville - Désignation d'un représentant**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant au sein de l'Association "Unir la Ville" ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

**Est candidat :** M. Pascal PIMONT

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Pascal PIMONT est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Association "Unir la Ville".

Adopté à l'unanimité.

- **Délégations du Conseil Municipal au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de charger le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à l'exception :

- des tarifs des services gérés par voie de délégation de service public,

- des loyers qui nécessitent l'avis des Domaines.

3. de procéder, dans la limite des crédits ouverts à cet effet aux budgets de la Ville, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la

gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les conditions et limites ci-après définies, à l'exception des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires pour :

a.- procéder à des remboursements anticipés d'emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réalisation des emprunts. Et plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

b.- procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion des contrats :

- d'échange de taux d'intérêt (swap),
- d'échanges de devises,
- d'accord de taux futur (FRA),
- de garanties de taux plafond (CAP),
- de garantie de taux plancher (FLOOR),
- de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
- de terme contre terme (FORWARD/FORWARD),
- d'options sur taux d'intérêt,
- et de toutes opérations de marché (opérations de marché dérivées et opérations structurées).

Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés ou à réaliser. La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence seront ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. En conséquence, le Maire est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné,
- passer les ordres pour effectuer les opérations arrêtées,
- le cas échéant, résilier les opérations arrêtées,
- signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15. d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

- de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code soit à l'Etat, soit à une collectivité locale, soit à un établissement public y ayant vocation, soit au concessionnaire d'une opération d'aménagement, en dehors des périmètres dans lesquels l'Etablissement Public Foncier de Normandie est délégataire de ce droit de préemption, et pour un montant limité à l'évaluation des services fiscaux (Domaines) majoré de 10% de négociation ;

16. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil municipal, pour tout contentieux : au fond, en référé, en première instance, en appel, en cassation, ainsi que pour les constitutions de partie civile ;

17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal (de 90 000 €) ;

18. de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant annuel maximum de 20 000 000 € ;

21. d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'Urbanisme ;

22. d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'Urbanisme ;

23. de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24. d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**ACCORDE** à la Première Adjointe ces mêmes délégations en cas d'empêchement du Maire.

**NE S'OPPOSE PAS** à une subdélégation qui serait donnée par le Maire à des adjoints ou à des conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité.

- **Indemnités des élus municipaux - Fixation du barème**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer, pour l'exercice de leurs fonctions, avec effet au 5 avril 2014, aux élus municipaux de la Ville de Caen les indemnités maximales brutes (y compris la majoration de 25 % au titre de chef-lieu de département) suivantes :

- Maire : 94,9 % de l'indice brut 1015

- Adjoint au Maire : 66 % de l'indice brut 1015

- Conseillers municipaux délégués : 23,7 % de l'indice brut 1015

- Conseillers municipaux : 7,5 % de l'indice brut 1015

en tenant compte des masses globales légales et sous réserve des cumuls autorisés en fonction des situations personnelles de chaque élu exerçant d'autres fonctions indemnisées définies à l'article L. 2123-20-II, situations personnelles pouvant conduire à des écarternements d'indemnités.

Adopté à l'unanimité.

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VEVE, Mlle CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 18 AVRIL 2014**